

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2021

Présents : Alain JAYR, Frédéric HAUPERT, Frédéric DESPIERRES, Cyril GROBON, Pierre MURAT, Stéphane ANTOINET, Fabien POLI.

Excusés : Dominique LAURENT (pouvoir donné à Alain JAYR), Nathalie ALBERT, François DIAFERIA.

Absente : Isabelle DAMIEN.

Lecture et approbation du compte-rendu du 12 avril 2021.

1 – Elections départementales et régionales

Présence de Philippe LAURENT et Eliane ROGNARD le 20 juin 2021.

Présence de Michèle RAMADE le 27 juin 2021.

Tous les membres du bureau devront avoir leur justificatif de vaccination ou test PCR négatif de moins de 48h avec eux.

En cas de test PCR positif, un remplaçant devra être trouvé en urgence par le membre du bureau concerné. Cette personne devant répondre à l'ensemble des obligations pour tenir le bureau de vote.

2 – Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, conformément au Code de l'Energie, les tarifs réglementés de vente d'électricité sont supprimés depuis le 1^{er} janvier 2016, pour les sites ex tarifs « Jaunes » et « Verts » dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVa et au 1^{er} janvier 2021 pour les tarifs « bleus » dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVa.

Depuis, la loi Energie Climat adoptée et publiée au Journal Officiel du 9 novembre 2019 et ce conformément à la directive européenne du 5 juin 2019 sur les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité, organise la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d'électricité pour les consommateurs finaux non domestiques, tarifs correspondants aux contrats de fourniture d'électricité d'une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA.

En conséquence, au 1^{er} janvier 2021, seuls les clients domestiques et les clients non domestiques employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de leur dernier bilan annuel n'excèdent pas 2 millions d'euros, seront encore éligibles aux TRV.

Dans ce contexte, la constitution d'un groupement de commandes est envisagée pour l'achat d'électricité coordonné par le SIEA. Ce groupement est à même d'apporter aux pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, une réponse à ces nouvelles dispositions réglementaires en leur permettant de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant leur procédure de mise en concurrence.

Le groupement sera ouvert aux communes et leur CCAS et à tout établissement public du département de l'Ain. Le groupement couvre l'ensemble des contrats des établissements publics, y compris ceux soumis ou pas à une obligation de mise en concurrence dans le cadre des TRV.

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 à L2113-8 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés ci-joint en annexe ;

Le coordonnateur du groupement sera le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de communication de l'Ain (SIEA). Il sera chargé d'organiser, dans le respect du droit des Marchés Publics, l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs prestataires afin de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement.

Le coordonnateur est également chargé de signer et notifier accords-cadres ou marchés qu'il conclut ; chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de leur bonne exécution.

En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

La Commission d'Appel d'Offre de groupement sera celle du SIEA, coordonnateur du groupement.

Où cet exposé et le projet de convention correspondante, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ACCEPTE** les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** l'adhésion de la commune au groupement de commandes à intervenir ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de groupement, et toutes autres pièces nécessaires,
- **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de SAINT ANDRE LE BOUCHOUX.

3 – Projet lotissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le maire et les adjoints se sont réunis avec le Cabinet AXIS, le 29 avril dernier afin d'évoquer le projet de lotissement au centre du village. AXIS a depuis élaboré le projet suivant :

- Un planning de travaux entre juin 2021 et décembre 2023,
- Un devis total de 5 346,00 € TTC réparti comme suit :
 - Plan topographique : 1 125,00 €
 - Permis d'aménager : 3 300,00
- Manque, à date, le devis pour les travaux de bornage et la mission de maîtrise d'œuvre,
- La poursuite du projet est validée par les membres du Conseil présents,
- Une réunion d'information avec Monsieur VIRICEL, Trésorerie de Chatillon sur Chalaronne, pour élaborer le budget lotissement, est prévue le 19 mai à 9h00.

4 – Etude de devis

- Travaux voirie : en attente des devis.
- Lave-vaisselle de la salle des fêtes : un deuxième devis a été établi par les établissements RIBAUT à CHATILLON SUR CHALARONNE mais celui-ci n'est pas retenu. Le devis BBFC d'un montant de 3 620,80 € TTC est accepté.

5 – Dossier région et DETR (travaux périscolaire et cantine)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le dossier de demande de subvention à la Région sera examiné le 21 mai prochain mais que le dossier de la DETR ne sera examiné

que début juillet. En conséquence, il est décidé de différer le début des travaux en septembre pour attendre les validations des dossiers de subvention. La cantine et le périscolaire devront être transférés à la salle des fêtes pendant les travaux.

6 – Demande de disponibilité d'un agent

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Sébastien GUYENNON souhaite prendre une disponibilité d'un an renouvelable à compter du 1^{er} août 2021.

Contact a été pris avec la commune de SAINT GERMAIN SUR RENON pour évoquer le remplacement de Sébastien GUYENNON. La commission « personnel » se réunira prochainement pour palier à ce remplacement en coordination avec la commune de SAINT GERMAIN SUR RENON.

7 – Questions diverses

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SIEA a procédé au solde des travaux d'éclairage public de 2016, un trop perçu de 5 971,00 € sera reversé à la commune.
- Monsieur Frédéric HAUPERT informe avoir repris le contact avec les communes de ROMANS et SAINT GEORGES SUR RENON pour un projet de « rencontre jeunes » sur le RPI.
- Monsieur Frédéric DESPIERRES informe que la batterie de rechange du défibrillateur « mairie » a été changée. Une nouvelle batterie de rechange devra être commandée.

Le Maire,